



# Salon Nature, Bien Être, Santé

Samedi 14 et dimanche 15 Septembre 2019  
36000 CHATEAUROUX



Les associations « Bien-Être en Berry » et « Espace Libellule » sont co-organisatrices de ce salon.

Pour 2019, avec ce 3<sup>e</sup> salon à Châteauroux, nous avons décidé d'organiser un événement fort et important, et de l'ouvrir au-delà des pratiques et actions habituelles de nos associations.

Nous aurons le plaisir d'accueillir des exposants, autour des thèmes Nature, Bien-être et Santé, qui proposeront des services et des produits respectueux de la nature et de nos natures, pour le bien être et la santé de tous. Ainsi, pour l'alimentation, nous privilégierons les produits bios puis en deuxième choix ceux issus de l'agriculture raisonnée.

Des conférences seront également proposées par les exposants et par des intervenants extérieurs.

Lors de ce week-end, nos premiers invités seront la convivialité et la bonne humeur.



# Salon Nature, Bien Être, Santé

Samedi 14 et dimanche 15 Septembre 2019  
36000 CHATEAUROUX



## FICHE D'INSCRIPTION COORDONNÉES :

**NOM, SOCIETE OU ASSOCIATION :**

.....  
Nom du responsable :

.....  
Adresse :

.....  
C.P. : ..... Ville : .....

.....  
Téléphone : ..... Portable : .....

.....  
Adresse mail :

.....  
Site Internet :

.....  
Nature des produits et/ou services proposés (merci de joindre la liste des produits et services commercialisés sur papier libre) :

### BESOINS EMPLACEMENT, STAND

#### **Stand avec structure**

- Profondeur 3m : 80 € par mètre linéaire X .....ml . = ..... €
- Profondeur 2m : 55 € par mètre linéaire X .....ml . = ..... €

#### **Emplacement nu sans structure**

- Profondeur 3m : 50 € par mètre linéaire X .....ml . = ..... €
- Profondeur 2m : 35 € par mètre linéaire X .....ml . = ..... €

Supplément pour un angle : ..... 20€

Supplément branchement électrique à proximité (10A) : .....15 €  
(Prévoir votre rallonge)

Cuisine pour restauration et bar ..... 520€  
(Tables et chaises fournies, électricité comprise)

Encart publicitaire sur le programme 1/8 page : ..... 45€

**Soit un prix total TTC de ..... €**

Règlement à établir à l'ordre de **Bien être en Berry**

**Il est prévu 1 table (160 x 80) et 2 chaises par stand**

Tables et chaises supplémentaires (dans la limite des stocks disponibles) :

Tables : ..... Chaises : .....

Conférence (50 minutes), merci d'en indiquer le thème avec quelques lignes d'explications sur papier libre (soumise à l'accord des organisateurs et en fonction des disponibilités)

**Pour besoins et surfaces spécifiques, nous contacter tél. : 06 40 06 88 37**

Votre choix de stand et d'emplacement sera respecté dans la mesure des disponibilités.

**Date limite d'inscription le 31 juillet 2019**



# **Salon Nature, Bien Être, Santé**

Samedi 14 et dimanche 15 Septembre 2019  
36000 CHATEAUROUX



## **Fiche technique**

### **Installation :**

Vendredi 13 Septembre à partir de 14 heures et samedi 14 Septembre de 8 heures à 9 heures 30.

### **Démontage :**

Dimanche 15 Septembre de 18 heures à 21 heures.

### **Parking :**

Les parking sont situés face à la salle des fêtes, de l'autre côté de l'avenue Daniel Bernardet. Les exposants pourront stationner à l'arrière des salles uniquement le temps de l'installation et du démontage, l'esplanade d'entrée est strictement interdite à tous les véhicules. Les exposants devront prévoir des aides à la manutention (diable, chariot à roulettes, ...) pour l'approvisionnement de leur stand.

### **Stand :**

1°) Pour les stands équipés en cloison mélaminé, il formellement interdit d'utiliser des pointes, agrafes, punaises et adhésifs. Seuls les crochets en S sont autorisés pour les accrochages, photos, affiches, panneaux, ... La pâte à fixer est autorisée à condition de nettoyer les surfaces en fin de salon.

2°) les stands et emplacements peuvent être équipés à proximité d'une prise électrique : 2P+T/10A. Chaque exposant se munira de rallonges et boîtiers conformes.

3°) Chaque stand et emplacement aura une table de 160 x 80 cm et 2 chaises. Le matériel supplémentaire (tables et chaises) ne pourra être fourni qu'en fonction des disponibilités.

### **Sécurité :**

Tout le matériel doit être classé M1 (norme anti feu), sont donc interdits les nappes en papier, crépons, feutres, polyester et tout autre matériel inflammable. Les points d'incendie inclus dans les stands devront rester accessibles en permanence. Les consignes de sécurité doivent être scrupuleusement respectées.

### **Adresse d'envoi du dossier :**

Bien être en Berry  
Maison des associations  
34 Espace Mendes France  
36000 Châteauroux

### **Adresse du salon :**

Salle des fêtes Barbillat Touraine  
Avenue Daniel Bernardet  
36000 Châteauroux

### **Renseignements généraux :**

Sabrina BRAEM  
Tel : 06 88 04 52 24

### **Renseignements techniques :**

Philippe Joffe  
Tel : 06 40 06 88 37

Organisateurs : Associations Bien Être en Berry (BEEB) et Espace Libellule

## CONDITIONS GENERALES

**Article 1** : Les candidats désireux d'exposer ont **pris connaissance du présent règlement et l'acceptent sans réserve**, ainsi que les autres éléments qui ont été remis avec le dossier d'inscription.

**Article 2** : L'organisateur apprécie la qualification du candidat exposant conformément aux critères qu'il a défini pour répondre à l'objet du salon. Les refus d'inscription n'auront pas à être motivés.

**Article 3** : Les exposants prennent possession de leur stand en début de salon et doivent **le restituer dans le même état à la fin du salon** ; ils demeurent responsables des dommages occasionnés au matériel qui leur a été confié.

**Article 4** : L'exposant ne peut présenter que les produits ou services pour lesquels il a signé sa réservation et ne distribue que des informations ou documentations en lien direct avec l'objet de la réservation de son stand.

**Article 5** : L'exposant s'oblige à **occuper le stand pendant toute la durée du salon**. Il s'interdit d'installer ou de démonter à l'extérieur des horaires prévus à cet effet. L'exposant est soumis aux règles et mesures d'ordre et de police prescrite par l'organisateur. Tout manquement peut entraîner une exclusion immédiate du contrevenant sans remboursement des sommes versées et sans que la responsabilité de l'organisateur soit recherchée.

**Article 6** : Si l'organisateur était empêché de fournir le stand à l'endroit prévu à l'origine, l'exposant ne peut faire valoir aucun droit à l'indemnité si un autre emplacement lui est attribué à l'équivalent. Si ce salon n'a pas lieu pour cas de force majeure ou cause indépendante de la volonté de l'organisateur, ce dernier s'engage à rembourser les sommes perçues non engagées.

**Article 7** : L'organisateur se réserve le droit d'interdire une affiche à l'intérieur d'un stand, qui ne serait pas conforme à l'image générale du salon.

**Article 8** : Tout exposant annulant sa réservation **moins d'un mois avant le salon** ne pourra faire valoir le remboursement de sa réservation. Toute annulation ouvre droit pour l'organisateur à une indemnité de résiliation équivalente au coût de la location.

**Article 9** : Les exposants doivent fournir une **assurance individuelle « tous risques »** pour leur matériel. L'exposant, tout comme l'organisateur, doit prévoir une clause de renonciation à recours en cas de sinistre. La responsabilité de l'organisateur ne pourra être recherchée en cas de perte, détérioration, destruction, vol et de matériel ou d'objet, ni les inconvénients engendrés par les coupures de courant. L'adhérent devra prévoir dans son contrat d'assurance une couverture pour frais engagés en cas de non-participation au salon pour cas de force majeure.

**Article 10** : Les exposants peuvent vendre ou prendre commande auprès du public dans les conditions prévues par l'arrêté ministériel du 7 avril 1970. Les dégustations payantes sont interdites en dehors des lieux prévus par l'organisateur.

**Article 11** : Tout photographe qui opère dans le salon doit se prémunir d'une autorisation nominative de l'organisateur. Un exemplaire de chaque cliché pris devra lui être remis avec une totale cession des droits d'utilisation.

**Article 12** : En cas de litige, les tribunaux du siège de l'organisateur sont seuls compétents.

**Article 13** : Les demandes d'inscription signées par les exposants ne seront valables que si elles sont accompagnées du règlement complet du prix du stand et du règlement intérieur « lu et approuvé ».

**Article 14** : En cas de force majeure, Bien-Être En Berry se réserve le droit de modifier la date du salon, de confier à un tiers l'organisation sans supplément ou modification de tarif, sans qu'aucune réclamation ou annulation ne puisse être faite par les exposants.

**Article 15** : La sous-location d'emplacement est soumise à accord des organisateurs.



# **Salon Nature, Bien Être, Santé**

Samedi 14 et dimanche 15 Septembre 2019  
36000 CHATEAURoux



## **REGLEMENT INTERIEUR**

**Article 1 :** La date limite des inscriptions est fixée au 31 juillet 2019

**Article 2 :** Les exposants attestent être en règle au niveau du registre du commerce, des métiers ou au Régime agricole.

**Article 3 :** Les exposants prendront possession de leur stand le vendredi à partir de 14h. Pendant le salon, ils pourront être sur leur stand à partir de 9h et jusqu'à 20h.

**Article 4 :** Tout stand non occupé le samedi à 10 h sera facturé intégralement et remis à disposition pour commercialisation.

**Article 5 :** Les horaires d'ouverture au public sont le **samedi de 10 h à 19 h**, et le **dimanche de 10 h à 18 h**.

**Article 6 :** Gardiennage des locaux est prévu. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol.

**Article 7 :** Un espace Restauration et bar sera assuré sur place pendant toute la durée de la manifestation sous la responsabilité uniquement du restaurateur.

**Article 8 :** Les conférenciers s'engagent à respecter strictement les horaires qui leur sont indiqués, ainsi que les thèmes agréés par l'organisateur.

**Fait à .....**      **Le .....**

**L'exposant**

**Lu et approuvé**  
**Signature**

**A joindre obligatoirement avec votre contrat la liste des articles en vente durant le salon. L'organisateur se réserve le droit de vous faire retirer tout article non inscrit et n'étant pas en rapport direct avec l'activité concernant votre inscription sur le salon. Ceci pour favoriser la diversité de l'offre.**

**Merci pour votre participation et pour votre contribution au bien-être de tous.**